

Règlement challenge jeunes meneurs

Préambule

Le challenge des jeunes meneurs est une compétition organisée par le syndicat des éleveurs du cheval breton.

Le challenge des jeunes meneurs est réservé aux meneurs de 12 à 25 ans inclus utilisant exclusivement des chevaux bretons.

Il est destiné à :

- Promouvoir l'attelage de chevaux bretons auprès des jeunes
- Sélectionner les meilleurs jeunes à la finale nationale qui se déroule les **14 et 15 septembre** à Lamballe

Article 1 :

Pour les dispositions non précisées dans ce règlement, ce challenge s'inscrit dans le règlement général des concours d'utilisation en Bretagne.

Article 2 : Epreuves

Les épreuves du challenge sont les mêmes que les épreuves du règlement des concours d'utilisation :

- dressage
- maniabilité
- traction au national

Article 3 : Meneurs et groom

Le challenge des jeunes meneurs est réservé aux meneurs **de 12 à 25 ans inclus**.

Les meneurs ou les propriétaires des chevaux devront être adhérents du syndicat des éleveurs du cheval breton pour pouvoir participer au challenge.

Le groom devra avoir un âge minimum de 12 ans.

Le meneur et le groom doivent être en possession au minimum d'une **attestation « responsabilité civile »**.

Les mineurs devront avoir une autorisation parentale de participation et être munis d'un casque « 3 points » aux normes.

Les meneurs et les grooms sont en tenue correcte, propre et adaptée à l'épreuve.

Article 4 : Chevaux

Le challenge « jeunes meneurs » est ouvert aux chevaux inscrits au stud-book du cheval breton et inscrits au programme d'élevage de la race, âgés de 3 ans à 18 ans.

Article 5 : Engagements

Les engagements devront se faire comme pour l'engagement en concours d'utilisation c'est-à-dire en remplissant les formulaires spécifiques fournis par les Haras Nationaux et seront adressés au Haras organisant le concours au plus tard 15 jours à l'avance. Attention, aucun engagement ne sera accepté hors délai. Ils seront complétés par : un relevé d'identité bancaire au nom du propriétaire.

Il sera précisé lors de l'engagement la participation au challenge jeunes meneurs.

Les meneurs devront fournir la copie de leur pièce d'identité afin de justifier de leur âge.

Pour les mineurs, fournir l'autorisation parentale au moment de l'engagement.

Dans le cadre du challenge, un meneur ne peut être engagé qu'une seule fois sur un même concours. Seuls les chevaux de 6 ans et plus pourront être engagés deux fois sur un même concours.

Articles 6 : Concours

Pour l'année 2013, les concours d'utilisation du challenge jeunes meneurs sont les concours départementaux suivants :

- utilisation du Finistère sud le dimanche 16 juin à Carhaix + Qualification Ille et Vilaine
- Utilisation de Loire Atlantique le samedi 22 juin à Châteaubriant
- utilisation des Côtes d'Armor le dimanche 30 juin à Lamballe + Qualification Ille et Vilaine
- utilisation du Morbihan le dimanche 14 juillet à Hennebont + Qualification Ille et Vilaine
- utilisation du Finistère nord le dimanche 21 juillet à Ploudalmézeau + Qualification Ille et Vilaine

La finale aura lieu au national du cheval breton les 14 et 15 septembre à Lamballe.

Article 7 : règles de participation

Sauf dérogation particulière justifiée par un certificat vétérinaire ou chevauchement de date avec un concours FFE, l'attelage jeune se sera qualifié pour le national, que dans son département d'origine. Si cet attelage est qualifié dans un autre département (le meneur doit impérativement signaler au syndicat des éleveurs du cheval breton et à l'IFCE le concours de remplacement et ceci à l'engagement).

Pour 2013, le concours d'utilisation d'Ille et Vilaine n'est pas sélectif pour la finale nationale. Les jeunes du département d'Ille et Vilaine devront se sélectionner sur un des concours bretons.

Le jeune ne peut participer au challenge que sur un concours départemental.

Article 8 : Classements dans les concours départementaux :

Pour chaque concours d'utilisation, un classement spécifique « challenge jeunes meneurs » est effectué combinant les résultats de l'épreuve de maniabilité et de dressage.

Les participants figurent également au classement général du concours d'utilisation.

Article 9 : Sélection au national :

Les meilleurs jeunes meneurs seront sélectionnés à la finale nationale.

Sélection de 2 jeunes meneurs par département (2 29N, 2 29S, 2 22, 2 35, 2 56, 2 44) soit au maximum 12 meneurs à la finale. Ne pourront être sélectionnés parmi les meilleurs que ceux ayant obtenu plus de 90 points à l'épreuve de dressage avec un maximum de 2 meneurs par département.

Si un département n'a pas le nombre de jeunes meneurs suffisant, des jeunes d'autres départements pourront être rattrapés.

Article 10 : Dotation :

Primes :

- pour les animaux de 3 à 5 ans : les chevaux recevront une prime de concours versée par l'IFCE si le cheval remplit les conditions de participation
- pour les meneurs :
 - o une enveloppe de 2250€ sera répartie entre les participants aux épreuves départementales avec un plafond de 150€ par meneur
 - o une enveloppe de 2000€ sera répartie entre les participants à la finale nationale avec un plafond de 275€ par meneur

La répartition des enveloppes sera modulée en fonction des classements.

Coupes/plaques :

Le syndicat des éleveurs du cheval breton fournira les coupes/plaques de ce challenge aux organisateurs des concours d'utilisation départementaux. Des coupes/plaques/flots seront également distribués aux finalistes du challenge à Lamballe.